



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004
Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Résumé de la séance ordinaire du 2 octobre 2023

Résolutions administratives

La séance d'octobre a été assez courte cette année. En effet mis à part les résolutions administratives usuelles le conseil n'a adopté qu'une seule résolution. En effet, le conseil a adopté le règlement 023-192 qui modifie le règlement 016-135 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911.

Ce règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Prochaines séances

L'ordre du jour assez frugal d'octobre ne se reproduira pas d'ici la fin de l'année. Puisque nous allons entrer dans la période la plus importante des administrations de toutes les municipalités du Québec.

Pour débiter vous êtes conviés aux prochaines séances du conseil municipal qui sont prévues à partir de 20 h le **lundi 6 novembre 2023**, dans la salle du Conseil située à la Mairie de la Municipalité au : 3491, chemin Royal

Dans ce cas, le conseil tiendra la séance ordinaire de novembre qui sera immédiatement suivie de la séance extraordinaire visant à adopter le Plan triennal d'immobilisations pour les exercices 2024, 2025, 2026. En **décembre**, ce sera la tour du budget municipal pour l'exercice financier 2024 d'être à l'ordre du jour d'une séance extraordinaire en complément de la séance ordinaire.

En terminant, nous vous rappelons les heures d'ouverture de la Mairie

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Séance extraordinaire sur le plan triennal d'immobilisations
2024-2025-2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marco Langlois, DMA directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans,

Qu'une séance extraordinaire sur le plan triennal 2024-2025-2026 se tiendra dans la salle du conseil située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal ;

Que cette séance extraordinaire débutera dès la levée de la séance ordinaire de novembre, le lundi 6 novembre 2023 ;

Que les points suivants seront à l'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 ;
3. Période de questions ;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.
4. Levée de la séance

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce dixième jour d'octobre deux mille vingt-trois.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier